

Juin 2026

Calendrier scolaire 2027–2028

L'année scolaire 2027–2028 commence le 1^{er} août 2027 et prend fin le 31 juillet 2028.

La période scolaire ordinaire commencera le jeudi 2 septembre 2027 et se terminera le vendredi 30 juin 2028.

Les congés et jours fériés suivants sont obligatoires :

- Jour du Travail (6 septembre)
- Journée nationale de la vérité et de la réconciliation (30 septembre)
- Action de grâce (11 octobre)
- Jour du Souvenir (11 novembre)
- vacances de fin d'année (du 22 décembre au 3 janvier inclus)
- Journée du Patrimoine (21 février)
- vacances de mars (du 13 au 17 mars inclus)
- Vendredi saint (14 avril)
- Lundi de Pâques (17 avril)
- Jour de la reine Victoria (22 mai)

Généralités

Toutes et tous les élèves doivent être présents le premier jour d'enseignement de l'année scolaire. Lorsque des cérémonies de fin d'année ont lieu dans les écoles, elles ne peuvent pas avoir lieu avant la soirée (17 h) du 193^e jour.

Sur les 195 journées d'enseignement, dix (10) journées au maximum peuvent servir à des fins organisationnelles et administratives, à des programmes de formation interne ou de perfectionnement professionnel annuel du NSTU, à la préparation de rapports annotés des élèves ou aux activités professionnelles dirigées par le personnel enseignant, conformément aux dispositions du règlement établi par le gouverneur en conseil en application de la loi sur l'éducation, du règlement établi par le ministre en application de la loi sur l'éducation et de la convention collective provinciale des enseignants. De plus, deux demi-journées peuvent être consacrées aux rencontres parents-enseignants.

Tous les enseignants doivent être présents lors des dix (10) journées susmentionnées et lors des rencontres parents-enseignants. La présence des élèves n'est pas nécessaire.

Neuf (9) journées de l'année scolaire au maximum peuvent être consacrées aux examens. Les examens finaux de 10^e, 11^e et 12^e année ne commenceront pas avant les cinq (5) jours qui précèdent immédiatement la fin du premier semestre ni avant le 187^e jour de l'année scolaire.

Les écoles peuvent, dans des circonstances inhabituelles, souhaiter adopter un calendrier scolaire qui ne se conforme pas à toutes les dispositions énoncées ci-dessus. Par dérogation à ces dispositions, l'école peut présenter une demande à cet effet à son agent régional d'éducation, par l'entremise de son centre régional pour l'éducation ou du conseil scolaire dans le cas du CSAP.

Calendrier scolaire 2026–2027

En guise de confirmation des dates déjà rendues publiques, l'année scolaire 2026–2027 commence le 1^{er} août 2026 et prend fin le 31 juillet 2027.

La période scolaire ordinaire commencera le mardi 1^{er} septembre 2026 et se terminera le mercredi 30 juin 2027.

Les congés et jours fériés suivants sont obligatoires :

- Jour du Travail (7 septembre)
- Journée nationale de la vérité et de la réconciliation (30 septembre)
- Action de grâce (12 octobre)
- Jour du Souvenir (11 novembre)
- vacances de fin d'année (du 22 décembre au 1^{er} janvier inclus)
- Journée du Patrimoine (15 février)
- vacances de mars (du 8 au 12 mars inclus)
- Vendredi saint (26 mars)
- Lundi de Pâques (29 mars)
- Jour de la reine Victoria (24 mai)

Original signé par

L'honorable Brendan Maguire

Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance